



## **AVIS PUBLIC** **MISE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a passé et adopté le 2 décembre 2024 les règlements suivants :

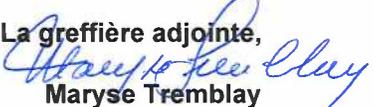
- Règlement no 333-2024 concernant la régie interne prévoyant notamment des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Règlement no 334-2024 portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a passé et adopté le 9 décembre 2024 les règlements suivants :

- Règlement no 335-2024 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2025 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Règlement no 336-2024 ayant pour objet de décréter le taux de la taxe foncière générale et les taux fonciers à taux variés pour l'année 2025
- Règlement no 337-2024 fixant une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2025
- Règlement no 338-2024 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2025
- Règlement no 339-2024 relatif à l'imposition de la compensation et d'une taxe pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux pour l'année 2025
- Règlement no 340-2024 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2025
- Règlement no 341-2024 remplaçant les Règlements nos 181-2015 et 298-2022 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Règlement no 342-2024 remplaçant le Règlement no 34-99 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations

**AVIS PUBLIC** est également donné que lesdits règlements sont actuellement déposés au bureau de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

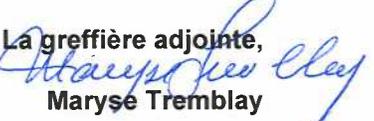
Fait à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 19 décembre 2024.

La greffière adjointe,  
  
Maryse Tremblay

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au [www.ville.metabetchouan.qc.ca](http://www.ville.metabetchouan.qc.ca) et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 19 décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 décembre 2024.

La greffière adjointe,  
  
Maryse Tremblay